

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} décembre 2022 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 25 novembre 2022.

Etaient présents : Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie.

Messieurs : CARPENTIER Claude, DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, GALLET Maxime, HAINAUT Pascal, RAMARD David, ROLLEZ Didier, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir : Monsieur Guillaume SNAET à Dominique DELECOURT

Monsieur Maxime GALLET est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

19H00-19H15 : LE POINT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité prévoir ce débat sur l'éclairage public car il est sollicité par plusieurs collègues sur ce sujet. Plusieurs commissions communales ont déjà discuté de ce dossier.

Avant de commencer le débat, Monsieur le Maire précise qu'il estime que le gouvernement devrait gérer directement cette question au lieu de reporter la décision au niveau des Collectivités locales.

Au lieu de décider d'encadrer les prix, les membres du gouvernement préfère agir au cas par cas par des chèques énergie.

Les élus après en avoir discuté, préconisent une coupure de 23h00 à 5h00 sur une période d'observation d'un an à partir du 1^{er} janvier 2023. L'étude sera portée sur le coût et les risques.

Madame Lucile CAPET exprime son approbation en précisant que beaucoup de communes avoisinantes le font déjà.

Monsieur le Maire précise que les automobilistes devront s'adapter et réduire leur vitesse. Le déploiement LED progressera en 2023.

Adopté à l'unanimité.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé d'effectuer les DM suivantes :

247€ du 2188 « autres immobilisations » vers le 2152 « installations de voirie»;

21 567€ du 2188 « autres immobilisations » vers le 21534 «réseaux d'électrification»;

2 850€ du 2188 « autres immobilisations » vers le 21568 « matériel incendie»;

3 404€ du 2188 « autres immobilisations » vers le 2183 «matériel informatique»;

Adopté à l'unanimité.

LA GESTION DES SALLES COMMUNALES

La « commission gestion des salles » s'est réunie le 23 novembre 2022.

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie et après avoir étudié le fonctionnement de plusieurs communes du secteur, la commission suggère au Conseil Municipal d'instaurer un forfait chauffage à compter du 1er janvier 2023.

Après de nombreuses interventions et discussions, cette proposition n'est pas retenue, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter l'ensemble des tarifs de 50€.

Les nouveaux tarifs applicables à toutes les locations à compter du 1^{er} janvier 2023 sont :

Salle des fêtes :

- Location Cuinchinois une journée : 350€
- Location Cuinchinois un week-end : 440€
- Location Cuinchinois vin d'honneur : 135
- Location Extérieurs une journée : 470€
- Location Extérieurs un week-end : 650€
- Location Extérieurs vin d'honneur : 195€

Salle Isabelle AUBRET :

- Location Cuinchinois une journée : 185€
- Location Cuinchinois un week-end : 260€
- Location Cuinchinois vin d'honneur : 135
- Location Extérieurs une journée : 235€
- Location Extérieurs un week-end : 310€
- Location Extérieurs vin d'honneur : 195€

LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE

La « commission gestion des salles » a également étudié le dossier de l'église.

L'Eglise est chauffée au fuel. Actuellement, la commune supporte 100% des dépenses énergétiques (chauffage et électricité).

Légalement, seules les dépenses de chauffage et d'électricité liées à l'entretien et la conservation de l'église sont à la charge de la Commune.

Les dépenses liées à l'exercice du culte sont considérées comme illégales.

La commission propose de prendre en charge de 50% des factures de fuel, et les autres 50% seront à la charge de la Paroisse Sainte Anne.

Adopté à l'unanimité.

LE PERSONNEL COMMUNAL ET LE VERSEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES

Madame Christelle DELLISE occupe actuellement un poste d'intervenante musicale en milieu scolaire ainsi qu'un emploi de professeur de musique au sein de l'école de musique.

Afin de respecter la législation sur le cumul d'emploi, le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement d'heures complémentaires pour Madame Christelle DELLISE de septembre à juin dans la limite de 10 heures par mois.

Ainsi, Madame Christelle DELLISE n'occupera qu'un poste d'intervenante musicale en milieu scolaire.

Adopté à l'unanimité.

LA PROPOSITION DE CDD POUR UN AGENT TECHNIQUE

Madame Sabrina DEGREAUX est actuellement en contrat PEC à la garderie périscolaire et au restaurant municipal jusqu'au 2 janvier 2023.

Pour le moment, il n'y a plus de crédits alloués aux contrats PEC et pôle emploi ne sait pas s'ils vont être renouvelés en 2023.

Face à cette incertitude, et dans l'attente de nouvelles informations, le Conseil Municipal est invité à proposer un CDD d'un mois (renouvelable jusqu'à 6 mois) à Madame Sabrina DEGREAUX afin d'assurer la continuité du service.

Adopté à l'unanimité.

LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

La FDE 62 lance un appel d'offres relatif au groupement de commandes d'achat de gaz naturel. Ce nouveau marché commencera le 1er janvier 2024 pour une durée de 36 mois.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande pour la salle des fêtes, les ateliers municipaux et le complexe sportif.

Adopté à l'unanimité.

L'AGRANDISSEMENT DE L'UNITE TERRITORIALE D'INTERVENTION DE CUINCHY

Afin de finaliser le projet d'extension de l'UTI de CUINCHY, le Conseil Municipal est invité à autoriser la cession de la parcelle AL 192 d'une superficie de 171m² pour un montant de 4000€ au profit de la communauté d'agglo.

Adopté à l'unanimité.

LE CONTROLE ET LA VERIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE

Afin d'assurer le contrôle et la vérification des appareils de défense incendie, il est proposé de signer une convention avec la société SAUR.

Le coût de cette convention conclue pour trois ans serait de :

2016€ la première année;

504€ les deux années suivantes.

Adopté à l'unanimité.

L'AGGLO ET LA COLLECTE DES DECHETS

Les encombrants :

Dans le cadre du projet de territoire, le dossier de la collecte des encombrants est en pleine évolution.

Les collectes en porte à porte n'auront plus lieu à partir de 2023.

L'agglo étudie une solution de déchetterie mobile (deux week-end par an) dans l'attente des nouvelles déchetteries du territoire (Cuinchy et Richebourg).

Les déchets verts :

La collecte sera assurée en porte à porte de mi-avril à mi-novembre mais il n'y aura plus de collecte mensuelle de décembre à mars.

Ces informations seront diffusées dans le prochain bulletin municipal.

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'association l'APEI les papillons blancs de BETHUNE sollicite une subvention. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement d'une subvention de 100€.

L'association des parents d'élèves du collège Joliot Curie d'Auchy les Mines sollicite une subvention pour un voyage à Barcelone du 13 au 18 mars 2023. Pas de suite favorable accordée.

LES QUESTIONS DIVERSES

Les travaux rue Marcel Cabiddu et place Jean Moulin

Les ravalements de façade et les nettoyages de gouttières ont débuté le 14 novembre 2022.

Le marché a été attribué à l'entreprise Europe Peinture 59. Les travaux devraient s'achever le 30 janvier 2023.

Le bilan du repas de l'amitié

Le repas de l'amitié du 1^{er} octobre 2022 a permis de générer 2 376€ de bénéfices.

La remise officielle du chèque à l'association Un combat pour Jules et Victor aura lieu lors de la cérémonie des vœux du 14 janvier 2023.

La mise en sécurité du parking d'intérêt communautaire

Suite à une dégradation et grâce à l'intervention de Monsieur le Maire, la Communauté d'agglo nous informe que le système anti-intrusion du parking d'intérêt communautaire a été changé.

Monsieur Claude CARPENTIER souhaite savoir où en est la reprise du débit de tabac. Le repreneur a abandonné le projet. La licence de tabac ne semble plus accessible. Une reconversion du local sera peut-être réalisée par un nouveau repreneur.

Madame Sophie MICHEL alerte sur les passages piétons effacés dans l'ensemble de la commune. Leur rénovation est déjà programmée au printemps.

Madame Valérie SADOWSKI intervient en jugeant que des lumières leds permettraient de sécuriser les passages piétons.

Monsieur le Maire explique que ce type de lumière est à l'étude mais que le coût est un frein.

Monsieur Jean-Marc DELSERT informe le Conseil que des parties de trottoirs sont encombrées par des tas de briques et des monts de sable. A un endroit, cela fait deux ans que les trottoirs sont inaccessibles.

Monsieur Claude CARPENTIER va faire un rappel à l'ordre aux riverains concernés mais déplore ce manque de civisme.

Madame Cindy HABOURDIN transmet les remerciements de son voisinage pour la création des trottoirs rue Pasteur.

Monsieur Pascal HAINAUT pense qu'une belle cérémonie se prépare pour le lancement des illuminations de Noël le lundi 12 décembre. Il ne connaît pas le projet mais les réalisations en cours annoncent une festivité de qualité. Il déplore que ni l'Harmonie Municipale ni la chorale n'ont pu se rendre disponible pour cette fête malgré l'implication de la Municipalité.

Selon Madame Gaëlle LEDOUX, les délais étaient trop courts pour préparer quelque chose.

Monsieur Pascal HAINAUT entend bien ce problème de délais mais regrette qu'il n'y ait rien sur la place de la Mairie.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal partagent ces regrets et souhaiteraient remettre en place le côté traditionnel de Noël.

Madame Roseline RENSY précise que le cyclo cross du 20 novembre s'est très bien passé. Un champion de France a été accueilli. La « Commission sports » analysera cette rencontre et évoquera l'éventuel renouvellement de cette initiative.

Monsieur Maxime GALLET s'interroge sur la toiture du complexe sportif. Les pièces sont commandées et la voute sera réinstallée dès que possible.

Séance levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Maxime GALLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gallet', with a long horizontal stroke extending to the left.